



02b Information prophylaxies de cheptel et d'introduction

Référence :
Indice 02
Date : 08/06/2017
Page 1 sur 2
VETERINAIRES

PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES				
V	Campagne de prophylaxie du 1 ^{er} octobre au 31 mai			
	Brucellose	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois.		
		Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.		
	Leucose	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.		
	IBR	Elevages « indemne », « en cours de qualification » et « en cours d'assainissement sans positifs » :		
o Jwg		Contrôle sur sang : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 24 mois		
		Contrôle sur lait : contrôle semestriel sur lait de mélange.		
		Elevages « en cours d'assainissement avec positifs », « en cours de gestion » et		
		« non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non- connus positifs		
	Varron	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.		
	74.1.51.	Campagne de prophylaxie durant le mois de mai		
	Aujesky	Dépistage annuel des suidés sur 10 % des animaux avec un minimum de 15 par		
2		prélèvement de sang sur buvard pour tous les élevages plein-air (y compris		
		engraisseurs et élevages de sangliers) et élevages sélectionneurs multiplicateurs.		
//11 //	SDRP	Dépistage annuel des porcs sur 10 % des reproducteurs avec un minimum de 15		
		par prélèvement de sang sur buvard (élevages naisseurs, naisseurs engraisseurs).		
		Campagne de prophylaxie du 1 ^{er} avril au 30 septembre		
(-17)	Brucellose ovine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des béliers âgés > 6 mois et 25 % des		
		femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.		
	Campagne de prophylaxie du 1 ^{er} avril au 30 septembre			
	Brucellose caprine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des boucs âgés > 6 mois et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.		

PROPHYLAXIES VOLONTAIRES				
Sympo	Paratuberculose	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.		
(int)	Tremblante	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.		
	Visna maëdi	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : • Toutes les femelles > 24 mois => élevages < 50 brebis • 50 brebis au plus => élevages > 50 brebis		





02b Information prophylaxies de cheptel et d'introduction

Référence :
Indice 02
Date: 08/06/2017
Page 2 sur 2
VETERINAIRES

CONTROLES A LA VENTE				
Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ de l'animal				
Sync .	Brucellose	Cheptels à risque: dépistage brucellose (bovin > 24 mois) et tuberculose (bovin >		
	Tuberculose	6 semaines) dans le cheptel vendeur 15 jours avant le départ de l'animal.		
	IBR	Cheptel non-indemne d'IBR: dépistage IBR dans le cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ de l'animal sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié		

CONTROLES D'INTRODUCTION				
Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur				
	Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.		
	Tuberculose	Tuberculination sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.		
Street St	Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA		
	IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » et dans le cas d'un transport maîtrisé et d'un délai de transfert inférieur à 24h00. Formulaire de demande de dérogation en 02g Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.		
	Brucellose caprine	Contrôles obligatoires à réaliser dans les 15 jours avant ou 10 jours suivant l'arrivée pour tout animal > 6 mois		

CONTROLES VOLONTAIRES				
Utilisez le Billet de Garantie Conventionnelle				
Introduction => phase à haut risque sanitaire => une seule introduction peut conduire à une catastrophe sanitaire et par				
	conséquent, économique			
		Dépistage BVD PCR en mélange de 10, faite systématiquement sur tous les bovins		
	BVD	faisant l'objet d'une prise de sang à l'introduction ou à la vente, quel que soit leur		
		âge, avec une mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse.		
4	Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces à l'introduction ou à la vente dans le cadre		
S/mer		du billet de garantie conventionnelle sur les animaux de plus de 18 mois.		
		Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC		
	Besnoitiose	Sérologie individuelle pour les animaux venant de départements extérieurs		
	Néosporose	Sérologie individuelle sur les femelles reproductrices		
C. F. C. S.	Essentiellement maladies abortives	Engagements et dépistages prévus dans le cadre du Billet de Garantie Conventionnelle ovin ou caprin. Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC.		